

Image not found or type unknown



Sans emploi suite à fermeture restaurant

Par **LE LEVRIER**, le **17/11/2010** à **13:21**

Bonjour, Mon fils travaillait dans un restaurant qui a fermé du jour au lendemain il y a environ 2 semaines, laissant les 4 salariés sans emploi, sans indemnités, sans lettre lui signifiant leur licenciement, sans attestation ASSEDIC, sans solde de tout compte. De plus, il n'a toujours pas touché ses salaires du mois de juillet et août 2010. Quelles démarches doit-il entreprendre ? Est-il toujours considéré comme salarié puisqu'il n'a rien reçu de la part de son patron ? Merci de me répondre. Cordialement